



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/14

Reçu en Préfecture le : 01/10/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 29 septembre 2014**  
**D-2014/470**

***Aujourd'hui 29 septembre 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Monsieur Jacques COLOMBIER et Madame Catherine BOUILHET quittent la séance à 15h15*

**Excusés :**

## **Délégation de Service Public pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le projet urbain Brazza. Renonciation à la procédure de consultation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2013-432 en date du 15 juillet 2013, vous avez approuvé le principe de la délégation de service public pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le projet urbain Brazza et autorisé à lancer une consultation en vue de passer une convention de délégation de service public sur cet objet.

Un Avis d'appel public à la concurrence a été publié, dès le mois de juillet 2013, tant sur des supports nationaux (Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics et la revue Energie Plus) qu'au niveau européen sur le Journal Officiel de l'Union européenne. Cet avis était également consultable sur le site internet de la Ville de Bordeaux.

Trois candidatures ont été déposées et soumises à l'examen de la Commission des délégations de service public.

Il s'agissait des candidats suivants :

- MIXENER / NEOLECTRA/IDEX/ENERGIES
- COFELY SERVICES (GDF SUEZ ENERGIES SERVICES)
- DALKIA France.

Cette Commission, lors de sa séance en date du 12 février 2014, a accordé l'agrément à ces trois candidatures et a procédé à l'ouverture des plis contenant leurs offres. L'analyse des offres n'a pu être soumise à la Commission pour examen.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit, en effet dans son article 43-I, que *"la métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes : (...) 6° en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (...) h) la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains"*.

Cette disposition étant d'application immédiate, il appartient à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'exercer cette compétence en lieu et place de la Ville de Bordeaux.

Cette évolution législative emporte des conséquences : la Ville de Bordeaux ayant engagé une procédure de consultation sur une matière désormais transférée, se trouve dans l'impossibilité de poursuivre ladite procédure.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir renoncer à la procédure de consultation ainsi lancée en vue de la passation de la convention de délégation de service public ayant pour objet la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le projet urbain Brazza, compte tenu des motifs évoqués et de l'intérêt général qu'ils présentent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**